

**COMMISSION APPLICATION DES REGLEMENTS**

**Du 17 Novembre 2022**

Membres présents : Mrs THILLOU Raymond, SZELAG Michel, ANDRE Jean-Paul, BONY Christophe, CHARTIER Dominique,  
Mme DELATOUR Christine.

Membre excusé : Mr LESCUREUX Nicolas.

**Affaire : *Brichères / Monéteau* du dimanche 6 Novembre 2022**

Match de championnat

Match arrêté à la 78 -ème minutes par abandons du terrain de l'équipe de Monéteau sous les ordres de Mr BARBOT Mehdi dirigeant et de Mr KHATTACHE son capitaine.

Audition du dirigeant GOMEZ Jean-Luc et du capitaine KATTACHE Thomas de Monéteau

Lecture du rapport et audition de l'arbitre TAQUE Jean-Pierre et 2 dirigeants des Brichères

**Décision de la commission :**

Après lecture des différents rapports et des auditions des personnes citées précédemment, il est établi que la commission donne match perdu à Monéteau pour abandon de terrain (3-0), zéro point.

**Conclusion :**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'appels dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

La secrétaire de la Commission D'Application des Règlements

Mme Delatour Christine

**COMMISSION APPLICATION DES REGLEMENTS**

**Du 17 Novembre 2022**

Membres présents : Mrs THILLOU Raymond, SZELAG Michel, ANDRE Jean-Paul, BONY Christophe, CHARTIER Dominique,  
Mme DELATOUR Christine.

Membre excusé : Mr LESCUREUX Nicolas.

**Affaire : Courtenay / Charbuy du dimanche 6 Novembre 2022**

Match de championnat

Match arrêté à la 55 -ème minutes suite à la demande de l'arbitre central SYLSO Christophe de Courtenay avec l'accord du dirigeant de Charbuy Mr PICOUET Charles

Lecture du rapport de l'arbitre SYLSO Christophe

Absence non excusée du capitaine MACHLAF Malik

**Décision de la commission :**

Après lecture du rapport de l'arbitre SYLSO Christophe, la commission donne match perdu pour Courtenay sur le score de (0-6), zéro point pour Courtenay.

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un appel car le joueur convoqué ne s'est pas présenté et non excusé.

La secrétaire de la Commission D'Application des Règlements

Mme Delatour Christine

## COMMISSION APPLICATION DES REGLEMENTS

**Du 17 Novembre 2022**

Membres présents : Mrs THILLOU Raymond, SZELAG Michel, CHARTIER Dominique, BONY Christophe, Mme DELATOUR Christine.

Membre excusé : Mr LESCUREUX Nicolas.

Mr ANDRE Jean-Paul n'a pas participé à la décision étant arbitre de ce match.

**Affaire : Gatinais en B / Rosoy 2 du dimanche 6 Novembre 2022**

Match de championnat

Match arrêté à la 54 -ème minutes par l'arbitre ANDRE Jean Paul

Audition de l'arbitre ANDRE Jean Paul

Absences non excusées des 2 joueurs de Rosoy 2 Mrs GUILAUMOT Gael et MARCOUX Jason

### **Décision de la commission :**

Après lecture des différents rapports et des auditions des personnes citées précédemment, il est établi que la commission donne match perdu à Rosoy 2 (3 à 0) zéro point.

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un appel car les joueurs convoqués n'étaient pas présents et non excusés.

La secrétaire de la Commission D'Application des Règlements

Mme Delatour Christine

**COMMISSION APPLICATION DES REGLEMENTS**

**Du 17 Novembre 2022**

Membres présents : Mrs THILLOU Raymond, SZELAG Michel, ANDRE Jean-Paul, BONY Christophe, CHARTIER Dominique, Mme DELATOUR Christine.

Membre excusé : Mr LESCUREUX Nicolas

**Affaire : *Mailly le Château / AFTA Auxerre* du dimanche 16 Octobre 2022**

Suite à une réclamation du club AFTA Auxerre, la commission s'est réunie le Jeudi 17 Novembre 2022 et a décidé que les 2 clubs étaient en faute sur ce match car les 2 clubs ont accepté d'être arbitré par une personne non licenciée UFOLEP

**Décision de la commission :**

Match perdu aux 2 équipes (0-3), zéro point

**Conclusion :**

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un appel à la Commission

La secrétaire de la Commission D'Application des Règlements  
Mme Delatour Christine

**COMMISSION APPLICATION DES REGLEMENTS**

**Du 17 NOVEMBRE 2022**

Membres présents : Mrs THILLOU Raymond, SZELAG Michel, ANDRE Jean-Paul,  
BONY Christophe, CHARTIER Dominique,  
Mme DELATOUR Christine.

Membre excusé : Mr LESCUREUX Nicolas.

**Affaire : Laroche 1/ La Celle St Cyr 2 du dimanche 13 Novembre 2022**

Match de coupe

Carton rouge du joueur SPENETTE Gregory

Lecture du rapport de l'arbitre GILBERT Thierry excusé

Absence non excusée du dirigeant CREPIN Peter

Absence excusée du joueur SPENETTE Gregory de la Celle St Cyr 2

**Décision de la commission :**

Aucunes des personnes convoquées ne s'est présentées à la commission, la commission décide de reportée sa décision lors d'une prochaine audition qui sera le JEUDI 8 DECEMBRE 2022 à Saint Martin du Tertre.

Une convocation leurs sera adressé et toutes les personnes seront reconvoquées.

Est suspendu à titre conservatoire jusqu'à audition le joueur SPENETTE Gregory de la Celle St Cyr.

Les matchs :

Le 20 novembre 2022 : Malay Le Grand / La Celle St Cyr 2

La Celle St Cyr 1 / Beines

Le 27 novembre 2022 : Gatinais en B / La Celle St Cyr 2

La Celle St Cyr 1 / ASOF Aubois

Le 4 décembre 2022 : La Celle St Cyr 2 / Chemilly S/Y 2

Chemilly S/Y 1 / La Celle St Cyr 1

**Conclusion :**

En cas de report de match la décision suit le match. Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un appel car le joueur convoqué n'était pas présent.

La secrétaire de la Commission D'Application des Règlements  
Mme Delatour Christine

**COMMISSION APPLICATION DES REGLEMENTS  
Du 17 novembre 2022**

Membres présents : Mrs THILLOU Raymond, SZELAG Michel, ANDRE Jean-Paul, BONY Christophe, CHARTIER Dominique, Mme DELATOUR Christine.

Membre excusé : Mr LESCUREUX Nicolas.

**Affaire : *St Valèrien / Courtenay* du 11 Novembre 2022**

Match de championnat carton rouge et arrêt du match à la 78 -ème minutes

Carton rouge du joueur FABRE Julien de Us St Valèrien

Absence de l'arbitre BAILLY Bruno

Lecture du rapport du superviseur GILBERT Thierry

Absence excusée du dirigeant EL HAMRAOUI Billel de Us St Valèrien

Absence excusée du joueur FABRE Julien de Us St Valèrien

Absence excusée du dirigeant SYSLO Christophe de Courtenay

Absence non excusée du joueur VILAINE Damien de Courtenay

**Décision de la commission :**

Aucunes des personnes convoquées s'est présentées à la commission, la commission décide de reporter sa décision lors d'une prochaine audition qui sera le JEUDI 8 DECEMBRE 2022 à Saint Martin du Tertre.

Une convocation leurs sera adressée et toutes ces personnes seront reconvoquées.

Sont suspendus à titre conservatoire jusqu'à audition :

Le joueur FABRE Julien de US St Valèrien

Les matchs :

- Le 20 Novembre 2022 : Charbuy / US St Valèrien

- Le 27 Novembre 2022 : US St Valèrien exempt

- Le 4 Décembre 2022 : US St Valèrien / St Clément

Le joueur VILAINE Damien de Courtenay

Les matchs :

- Le 20 novembre 2022 : Seignelay / Courtenay
- Le 27 novembre 2022 : Laroche 2 / Courtenay
- Le 4 décembre 2022 : Courtenay / Migennes

**Conclusion :** En cas de report de match la décision suit le match. Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un appel car les joueurs convoqués n'étaient pas présents et non excusés.

La secrétaire de la Commission D'Application des Règlements  
Mme Delatour Christine.